

DE24.022

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROJET DE SERVICE

Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD)

Autorisation - Approbation

0380

Avec l'ouverture du Service Polyvalent d'Aide et de Soins A domicile (SPASAD) en Janvier 2024 et afin d'être en conformité avec la loi n°2002-2 du 2 Janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, le SPASAD du CCAS d'Armentières doit se soumettre à la production et à l'actualisation de différents outils, en particulier le projet de service.

A cet effet, ce document cadre a été travaillé par l'équipe de direction et offre ainsi une lecture fine de la structure organisationnelle du service et des bénéfices attendus par la fusion des services SAAD et SSIAD.

Ce projet a par ailleurs été soumis lors du CST du 18 avril 2024.

Le Conseil d'Administration approuve le contenu comme présenté dans le document annexé.

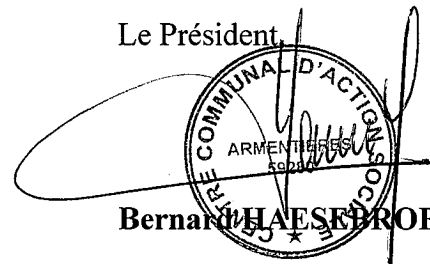
ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré

Pour expédition conforme,

Comme ci-dessus,

Le Président,



Bernard HAESBROECK

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARMENTIÈRES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 3 juillet 2024
Convocation du 27 juin 2024
Administrateurs en exercice : 17
Administrateurs présents : 3

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 juillet à dix-sept heures trente, les membres du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale d'Armentières se sont réunis en salle mutualisée au CCAS – 57 rue Paul Bert à Armentières, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Président de l'établissement.

PRÉSENTS : M. VANNESTE, M. VANGAEVEREN

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M COBBAERT a délégué pour le représenter Monsieur HAESBROECK conformément à l'article R.123-16 du Code de l'action sociale et des familles.

EXCUSÉS : M. MEHEZ, Mme PLAZANET, Mme CASIER, Mme LORIDAN, M. QUESTE, M. TISON-BEERNAERT, M. BEHAGHEL, M. BOURGEOIS, Mme LATOUR, M. CHIEUX

ABSENTS : M AIT ELHAJ, Mme LEROY , Mme GUSTIN

PROJET DE SERVICE – CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE
SERVICE POLYVALENT d’AIDE ET DE SOINS A DOMICILE – SPASAD
MARS 2024

CONTEXTE

Issus d’une volonté politique forte et constante de proposer des services en faveur du maintien à domicile des personnes âgées, le Centre communal d’action sociale d’Armentières gère deux services médico sociaux, le Service d’aide et d’accompagnement à domicile créé le 27 février 1965 et le Service de soins infirmiers à domicile créé le 14 décembre 1982.

La loi relative à l’adaptation de la société au vieillissement, entrée en vigueur le 1er janvier 2016 s’est traduite par la mise en œuvre concrète de trois grandes politiques en faveur des personnes âgées dépendantes. Elle est la traduction d’une volonté de la société de mieux accompagner les seniors en perte d’autonomie dans leur volonté de maintien au domicile. La création des SPASAD s’inscrit pleinement dans cet objectif en favorisant une meilleure coordination des interventions à domicile.

Dans ce cadre, le Centre communal d’action sociale d’Armentières a déposé une demande d’agrément pour laquelle un arrêté de l’Agence Régionale de Santé et du Département du Nord en date du 29 Juin 2023 autorise la création du SPASAD regroupant les activités des deux services médico sociaux précités. Cette création se fait à effectifs constants.

OBJECTIFS DU SERVICE

Le projet de création d’un Service Polyvalent d’Aide et de Soins A Domicile au sein du CCAS d’Armentières regroupant le SSIAD « Kennedy » et le SAAD a pour objectif de favoriser le maintien à domicile des seniors et de favoriser l’autonomie et les soins en diminuant les contraintes quotidiennes.

Ce service vise un public cible de personnes âgées et/ou par dérogation de personnes en situation de handicap de 60 ans et plus, habitant sur la commune d’Armentières et présentant une perte d’autonomie allant du GIR 1 au GIR 6.

Le SPASAD propose une prise en charge globale de la personne et une meilleure coordination des services à domicile.

Bénéfices apportés par l'intervention du SPASAD :

- Meilleure prise en charge coordonnée de la personne
- Optimisation de la gestion des Ressources Humaines en faveur de la continuité de service
- Harmonisation du calendrier des évaluations et de la certification facilitée
- Réponse adaptée et réactive au plan d'aide
- Accueil unique et supports d'information communs améliorant la lisibilité de l'offre de service pour les Armentiérais
- Amélioration de la communication interne/Mise en place de transmissions directes entre les professionnels
- Evolution qualitative des compétences des personnels

Répartition prévisionnelle de la capacité d'accueil par type de prestations :

Prestation de soins : 39 lits

Prestations d'aides et d'accompagnements : 13 000 heures de prestations annuelles.

Répartition prévisionnelle des effectifs de personnels (en ETP) par type de qualifications :

Infirmière coordinatrice : 1 ETP

Référent de secteur : 1 ETP

Agent administratif : 1 ETP

Aides-soignants : 6.3 ETP

Aides à domicile : 8.8 ETP

METIERS

La cheffe de service assure la direction du service. Elle exerce un rôle de gestion et d'organisation du service et du personnel, elle assure la mise en œuvre et l'évaluation des prescriptions issues du cahier des charges du SPASAD en référence à l'annexe 3-0 du Décret n° 2023-1-3 du 13 juillet 2023 relatif aux services autonomie.

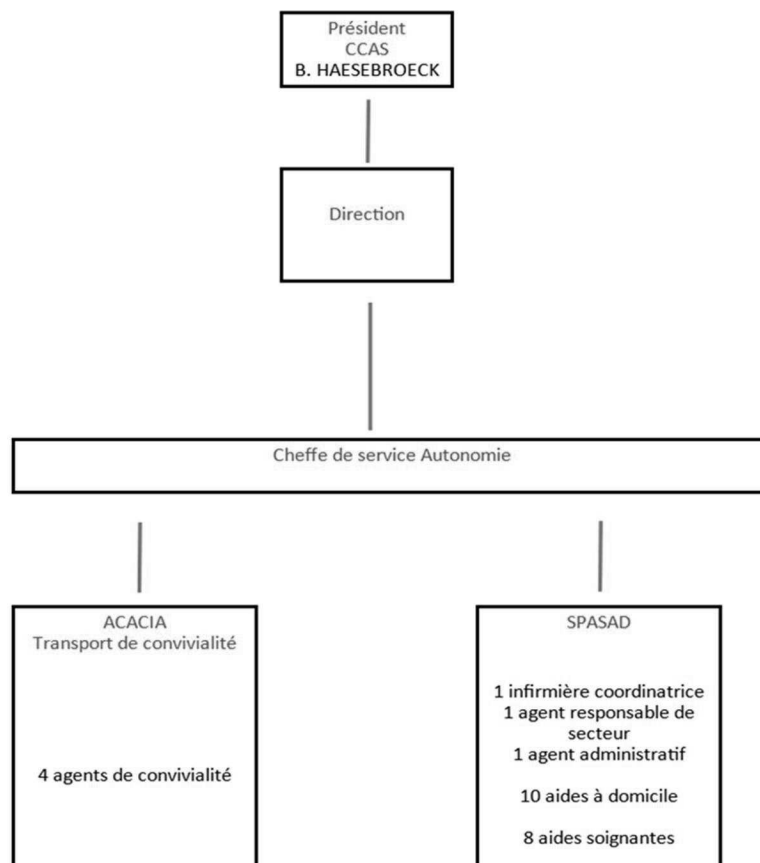
L’Infirmière coordinatrice du SPASAD assure la coordination et la mise en œuvre des prestations auprès de la personne et des professionnels et services extérieurs. Elle garantit la bonne intégration des prestations dues à chaque bénéficiaire. Elle valorise la plus-value des interventions du SPASAD en lien avec les politiques gérontologiques du territoire. L’infirmière coordinatrice assure un rôle de référent des besoins globaux de la personne accompagnée et du projet individualisé d’aide, d’accompagnement et de soins.

Un référent de secteur qui participe à l’évaluation des besoins globaux de la personne et l’élaboration du projet individualisé (aide et soins) réalisés par l’infirmière coordonnatrice. Il coordonne les interventions des professionnels selon les préconisations du plan et les indications de l’infirmière coordinatrice.

Un agent administratif qui assure sa mission d’accueil téléphonique et/ou physique en lien avec le référent de secteur. Il assure également la planification des interventions à domicile et gère la continuité des interventions à domicile en lien avec le référent de secteur.

Les intervenants à domicile du SPASAD sont des professionnels qualifiés qui assurent les actes d’aide ou de soins au quotidien.

ORGANIGRAMME



FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Le SPASAD se dote d'un numéro unique d'accueil téléphonique. Les équipes de terrain (ex SAAD & SSIAD) se regroupent physiquement dans les mêmes locaux. L'équipe de pilotage se coordonne autour de la cheffe de service, de l'infirmière coordinatrice, du référent de secteur et du référent de planning.

Horaires d'ouverture accueil des bureaux : 8h30-12h30/14h-17h30, du lundi au vendredi.

Horaires des professionnels d'aide et de soins : 7h-19h30, 7 jours sur 7.

Afin d'assurer une mission coordonnée, le SPASAD se dote de plusieurs instances nécessaires à la transmission des informations et au bon fonctionnement du service.

CODIR SPASAD : temps de coordination entre l'équipe pilote (Cheffe de service, IDEC et référent secteur) : point fixe hebdomadaire pour aborder le fonctionnement du SPASAD.

Réunion d'équipe SPASAD : mensuelle animée par l'équipe pilote.

Transmissions écrites et orales : quotidiennement à chaque fin de poste. Celles-ci seront facilitées par la mise en place d'un logiciel commun incluant la télégestion.

Afin de faciliter la création d'outils de service et l'harmonisation des pratiques, des groupes de travail pluridisciplinaires se réuniront chaque trimestre. Ces groupes s'inscrivent dans une démarche qualité pour les agents et traiteront de sujets tels que le projet de vie, la procédure événement indésirable, l'accueil du stagiaire...

Pour promouvoir une culture commune aide et soins, il sera proposé des temps de formations communs abordant des sujets transversaux tels que le repérage de l'épuisement de l'aidant, la formation ergonomie pour une meilleure prise en charge des personnes...

La coopération entre les différents professionnels des activités d'aide et de soins sera renforcée par le développement de la polyvalence et la convergence des pratiques professionnelles.

Des réunions de synthèse seront proposées à l'équipe du SPASAD et animées par la cheffe de service de l'autonomie afin d'analyser et réguler la gestion des situations complexes.

Chaque agent bénéficiera d'un entretien professionnel individuel annuel.

FINANCEMENTS

Les recettes du SPASAD sont issues de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée par l'Agence régionale de Santé pour les actes de soins, ainsi que la facturation des heures réalisées auprès des Caisses de retraite, Mutuelles, Département, ou directement à charge du bénéficiaire pour les prestations d'aide à domicile.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire du service, le SPASAD peut bénéficier d'une subvention d'équilibre annuelle issue du budget principal du Centre communal d'action sociale.

LOCALISATION

Les équipes du SPASAD disposent de locaux au sein du Centre communal d'action sociale situé 57 rue Paul Bert à Armentières.

Dans la logique de regroupement des équipes d'interventions à domicile, la répartition des locaux devra être repensée afin de permettre aux intervenants et à l'équipe pilote de mieux appréhender le travail en transversalité.